



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Localisation

Département : Lot

Commune : Martel

Autres communes :

R500

Appellation : Maison Arcambal

Monument(s)

Appellation : Maison Arcambal

Protection : inscription partielle

Arrêté : inscription le 31/03/1928

Étendue de la protection : Porte monumentale avec ses vantaux : inscription par arrêté du 31 mars 1928

Pour consulter le document officiel, merci de contacter la direction régionale des affaires culturelles.